Trente-sixième Année. Paraissant le Mercredi. — N° 8 24 Février 1909

Le Moniteur d'Issoire

ABONNEMENTS :

	Six mois	Un an
Issoire	2 fr. 25	4 fr.
Département	2 fr. 75	5 fr.
Hors du Département	3 fr. 25	6 fr.

JOURNAL D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

ANNONCES JUDICIAIRES, AGRICULTURE, LITTÉRATURE & NOUVELLES

ANNONCES :
Annonces Judiciaires .... 20 c. la ligne
Réclames et Avis divers .. 25 c. la ligne
Un Numéro : 5 c.

L'Abonnement se continue jusqu'à réception d'Avis contraire.

Tout ce qui concerne le Journal doit être adressé à l'Imprimerie
A. VESSELY, Succr de Boucheron et Vessely
Rue de Chateaudun et Boulevard de la Manlière, a Issoire

Les Articles d'Agriculture et de Littérature sont insérés gratuitement.

CAISSE D'ÉPARGNE

Résumé des opérations faites aux séances publiques des lundi 15, jeudi 18, samedi 20 et dimanche 21 Février 1909.

I. Versements

Reçu de 87 déposants dont 26 nouveaux : 23.591 fr.

II. Remboursements

Payé à 192 déposants dont 11 pour solde : 27.468 fr. 21.

Issoire, le 24 Février 1909

A Propos de Masques

Une causerie sur les masques me paraît tout indiquée, à la fin du Carnaval.

L'usage des masques est fort ancien et remonte au théâtre antique : les acteurs grecs et romains s'en servaient en scène.

Ils se faisaient ainsi une tête ; car il y avait quatre types de masques : celui du jeune homme, du vieillard, de la femme et de l'esclave, et en même temps donnaient plus d'ampleur et de force à leur voix.

Ces masques étaient de véritables monuments, solides et lourds, en cuir, en bois, en cuivre, mais toujours avec la bouche en métal.

Du théâtre, le masque descendit dans la rue, où il orna les visages de la plèbe, aux jours des Bacchanales en Grèce et des Saturnales à Rome.

Ce n'est qu'au XIVe siècle qu'on le vit en France, à l'époque du Carnaval d'abord et plus tard, dans différentes réjouissances publiques.

Il eut non seulement les faveurs de la foule, mais aussi celles des seigneurs, voire des princes et des princesses.

On raconte que, pour célébrer l'entrée de la reine Isabeau de Bavière à Paris, toute la cour prit le masque et se livra à de nobles jeux, grâce à ce divertissement.

***

Sous François Ier, il subit un important changement et, de rigide et dur qu'il était, devint le mobile et coquet loup de velours que les femmes de la cour portèrent, prétendirent-elles, pour se garantir le teint, mais en réalité pour intriguer.

C'est de cette époque que date l'expression : beau masque.

Avec Henri III, le loup de velours n'orna plus uniquement le visage des belles, mais aussi celui du roi lui-même et de ses mignons aux allures efféminées.

Sous la Régence, avec l'institution des bals de l'Opéra, le masque connut une véritable période de folie, période qu'il devait retrouver sous le règne de Louis-Philippe.

La Révolution le proscrivit ; elle trouvait qu'il portait atteinte à la dignité du citoyen ; toutefois le Directoire, qui se piquait de ressusciter les modes de la Grèce Antique, le remit en faveur.

Aujourd'hui, son règne est bien effacé chez nous, bien que Paris soit le centre de la fabrication du grimaçant visage de carton.

Les douze cent mille masques qui sortent chaque année des mains de l'ouvrier parisien, savez-vous où ils vont ? Dans l'Amérique du Sud, pays des mascarades et des cavalcades, presque hebdomadaires, pays où il n'y a point de belles fêtes sans masques bizarres ou truculents.

***

Mais ce n'est pas seulement à l'époque du Carnaval que les masques courent les rues ; nous en voyons, tous les jours, dans toutes les positions sociales.

Masque, le cher ami qui vous serre la main, visage souriant, s'informe de votre santé, de vos affaires, et qui, au fond, vous jalouse et vous déteste.

Masque, le faux bonhomme qui sous des dehors austères, cache une âme tâchée de vilenies et qui peut marquer chacun de ses jours, d'une pierre noire.

Masques, tous ces flatteurs qui bercent le peuple de leurs promesses fallacieuses et qui, selon le mot toujours vrai du fabuliste, vivent aux dépens de ceux qui les écoutent.

C'est à ceux-là que s'applique le mot : vilain masque et c'est à ceux-là qu'il faut crier avec nos pères : à bas les masques.

Henri NICOLE.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Bilan de la Marine

Les Ministres se sont réunis en Conseil. La discussion a roulé principalement sur les crédits demandés par le ministre de la Marine, pour la réfection de la flotte.

M. Picard, ministre de la Marine et M. Caillaux, ministre des Finances n'ont pu se mettre d'accord.

Un nouveau conseil se tiendra demain jeudi.

La Viande de Chiens en Allemagne

Il résulte, d'une statistique publiée par l'Office impérial de Berlin, que pendant l'année 1908, le service sanitaire des abattoirs a eu à examiner 6805 chiens, destinés à la consommation.

Dans ce nombre, le royaume de Saxe figure pour 3682 chiens abattus et cela, dans les seuls districts industriels de Chemnitz et de Leipzig.

La statistique officielle ne porte que sur les bêtes ayant passé au service sanitaire.

Mais on évalue à plus de 10,000 le nombre des chiens abattus et consommés sans contrôle officiel.

Les ouvriers allemands mènent peut on dire, une vraie vie de chiens.

La Marseillaise des « Jeunes Turcs »

« Les Jeunes Turcs » ou parti réformiste ont une Marseillaise qu'ils chantent dans les grandes circonstances.

Voici la traduction de la dernière strophe :

« L'idole ancienne est tombée,
« l'idole ancienne est brisée ;
« Les siècles tombent dans le
« néant ; l'avenir fulgurant rayonne.
« Jetez, jeunes filles, les bande-
« lettes qui couvrent votre tête.
« Montrez-vous ô jeunes filles,
« votre visage voluptueux.
« Que l'opium ne nous délecte
« plus, l'opium qui obscurcit notre
« pensée.
« Buvons dans la coupe libre
« l'essence de la civilisation, l'éli-
« xir d'or, le nectar qui semble de
« topaze, l'alkermès couleur de
« sang, et la chartreuse limpide
« que l'Occident nous envoie.
« Que ces liqueurs nous fournis-
« sent de la vigueur, qu'elles nous
« servent de stimulant, qu'elles
« nous guident vers les jardins
« sacrés d'Allah.

On avouera que pour une Marseillaise c'est plutôt bachique que belliqueux.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Février

Procès-verbal. — Le procès-verbal de la précédente séance, lu par M. Delmas, est adopté sans observation.

La question des eaux du Valbeleix. — M. le maire dit que la question des eaux du Valbeleix doit être suivie avec plus de vigilance que jamais, la ville de Clermont faisant étudier ce projet.

Il est d'avis de former un syndicat comprenant tous les habitants de la vallée, syndicat destiné à prendre la défense des intérêts menacés.

Il demande l'autorisation de prélever une somme sur le chapitre 39 du budget, afin de parer aux premiers frais ; il espère que l'appel qui, dans les premiers jours de mars, sera adressé à tous les riverains, sera entendu et que tous feront les sacrifices nécessaires.

Le syndicat une fois constitué s'entourera de conseils éclairés : ingénieurs, avocats, etc. — Adopté.

M. Moutet demande si la pétition revêtue de 3,000 signatures de protestataires est parvenue à M. le ministre de l'agriculture.

M. le maire répond que la pétition dont parle M. Moutet s'était égarée probablement, mais qu'aujoud'hui elle figure dans le dossier.

Conduite d'eaux. — M. le maire dit que la canalisation, qui mène l'eau au faubourg, ne fournit plus la quantité d'eau nécessaire, pour alimenter convenablement les fontaines de cette partie de la ville.

Il invite la commission de la voirie à se transporter sur les lieux avec un architecte et un fontainier afin d'étudier la question sur place, celle-ci est d'autant plus difficile à résoudre qu'il n'existe pas de plans tenus à jour touchant les canalisations faites ; le dernier plan remonte à 1878. — Adopté.

Prestations. — De nombreuses réclamations ont été adressées à la Préfecture, sur le mode d'emploi de la taxe vicinale. En présence de cette situation, le Conseil général demande l'avis motivé des conseils municipaux sur le mode d'emploi.

Il y a trois propositions en présence : 1° maintien du *statu quo*, c'est-à-dire 2/3 au département et 1/3 à la commune ; 2° 1/2 à la commune et vote de 3 centimes additionnels départementaux ; 3° vote de 12 centimes additionnels départementaux et abandon aux communes du surplus des prestations.

M. le maire propose de renvoyer l'étude de ces diverses propositions à la commission des finances. — Adopté.

La question d'un régiment à Issoire. — M. Chauchat demande si la municipalité s'est occupée d'obtenir un des nouveaux régiments d'artillerie que l'on va créer.

M. le maire répond que, se prévalant d'une délibération antérieure tendant à faire d'Issoire une ville de garnison, il a adressé une demande de renseignements, au sujet des nouveaux régiments, à M. le ministre de la guerre, pour savoir dans quelles conditions et avec quels sacrifices Issoire pourrait obtenir un régiment.

Dès qu'il aura obtenu une réponse, il en saisira le conseil qui pourra alors discuter la question d'une manière sérieuse.

La question du gaz. — M. Moutet demande quand aura lieu l'installation des nouvelles lanternes projetées, mais non encore établies.

M. le maire répond que les travaux commenceront dès que le temps le permettra. Mais il tient à faire remarquer que la Compagnie a jusqu'au 1er mars 1910 pour achever le nouveau réseau.

M. Chauvet appelle l'attention de M. le maire sur l'entretien des manchons.

M. Cibrand dit qu'il faudra probablement demander à la Compagnie l'augmentation du calibre des becs de certaines rues et places, d'une cinquantaine au plus.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil se réunit en séance privée.

AIMONS

Aimons ! aimons ! Dieu nous l'ordonne
Jusqu'en son œuvre, œuvre d'amour.
Suivons cette loi, qui rayonne
De lui sur ce qu'il met au jour.

Ce sentiment vibre en notre âme
Pour consoler et pour charmer.
Qu'il nous stimule, nous enflamme !
Comprenons Dieu ! sachons aimer !

Etre aimé ! Cette joie énivre.
Sur terre est-il rien de plus doux ?
Aimer, n'est-ce pas sentir vivre
L'étincelle divine en nous ?

Faisons sur la nature entière
S'épandre ce feu triomphant ;
Aimons tout, même la ma tière,
De l'humble insecte à l'éléphant.

En l'homme il nous faut voir un frère :
Modeste ou puissant, ce n'est qu'un.
Aimons, soulageons la misère ;
Ayons même cœur pour chacun.

Tout vit par Dieu, qui ne méprise
Aucun être créé par lui.
A ce mépris rien n'autorise
L'orgueilleux que l'amour a fui.

Ne délaissons pas la faiblesse ;
Aimons, pour lui donner l'essor ;
Secourons-là dans sa détresse,
Pour elle soyons l'appui fort.

C'est un devoir de l'âme humaine
D'atteindre à la perfection ;
Par l'amour qui chasse la haine,
S'accomplira sa mission.

Mme Julie Fertiault.

Publications de Mariages

du 12 Février 1909

M. Mathieu Léon, charcutier, domicilié à Issoire, et Mlle Lescale Françoise-Louise, sans profession domicilié à Blesle (Haute-Loire).

A Propos des Eaux du Valbeleix

Au moment où il est question de nous enlever les eaux du Valbeleix, sous prétexte qu'elles sont nécessaires, comme eaux potables, à nos voisins de Clermont, il nous paraît utile d'indiquer que les eaux de rivière peuvent remplacer les eaux de source et être rendues excellentes par la stérilisation.

Deux professeurs de la faculté de Lyon, MM. Jules Courmont et Th. Nogier, ont découvert un nouveau moyen très simple et purement physique de stériliser les eaux.

Leur procédé a été soumis à l'Académie des sciences par M. Guignard, directeur de l'école de pharmacie.

Il consiste à immerger dans l'eau à stériliser une lampe en quartz à vapeurs de mercure que traverse un courant électrique.

C'est la simple lampe à mercure qui, on le sait, donne ces lueurs verdâtres d'un étrange effet.

En une minute, dans un rayon de 30 à 50 centimètres, autour de la lampe, l'eau contenant de nombreux germes est complètement stérilisée. Cette stérilisation est dûe, sans aucun doute, aux rayons ultra-violets, émis par le tube électrique. L'eau n'est en rien altérée, et nullement échauffée.

Des lampes plongées à demeure dans les tuyaux d'arrivée de l'eau, assurent sa pureté. Il suffit que les eaux qu'on veut stériliser soient limpides.

Chronique Locale et Régionale

Postes et Télégraphes

Un concours pour l'admission au surnumérariat des Postes et Télégraphes aura lieu, les jeudi 25 et vendredi 26 mars 1909, au chef-lieu de chaque département.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 500.

Peuvent y prendre part les jeunes gens sans infirmités, ayant une taille de 1m54 au minimum, âgés de 18 ans au moins au 25 mars 1909. et de 25 ans au plus au 1er janvier 1909.

Par exception peuvent concourir après 25 ans les candidats qui justifient de services dans l'Administration des Postes et des Télégraphes ou de services militaires.

Pour ces candidats, la limite d'âge est reculée d'une durée égale à celle des années de service sans pouvoir dépasser 30 ans au 1er janvier 1909. Les postulants actuellement sous les drapeaux ne seront admis à concourir que s'ils sont libérables au plus tard le 30 novembre 1909

Il sera fait une application stricte des dispositions ci-dessus *et aucune demande de dispense, quelle qu'elle soit, ne sera prise en considération.*

Les candidats devront se présenter en personne et sans retard au Directeur des Postes et des Télégraphes *de leur dèpartement*, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 4 mars 1909 au soir.

Réservistes et Territoriaux

Les réservistes et territoriaux de la subdivision de Clermont, domiciliés ou en résidence à Issoire, et appartenant : réservistes aux classes de 1895 à 1905 inclus ; territoriaux aux classes 1889 à 1904 inclus devront se présenter à la caserne de gendarmerie d'Issoire, du 22 *Février au 1er Mars*, terme de rigueur, de 7 h. du matin à midi, et de 1 h. à 7 heures du soir, pour